

E.P.I.

(équipements de protection individuelle)

- Tenue de travail
- Lunettes ou visière de protection
- Gants à manchettes
- Bottes

En cas de projection ou de contact prolongé,

- Rinçage immédiat à l'eau, puis nettoyage au savon
- Lavage prolongé des yeux sous l'eau potable

Conduite à tenir en cas de plaie

- Lavage, désinfection, pansement

Les E.P.I.

(équipements de protection individuelle)

doivent être fournis et entretenus par l'entreprise

(Code du Travail)

Ils sont à renouveler en fonction de leur état

NE PAS OUBLIER LES AUTRES RISQUES DE LA PROFESSION

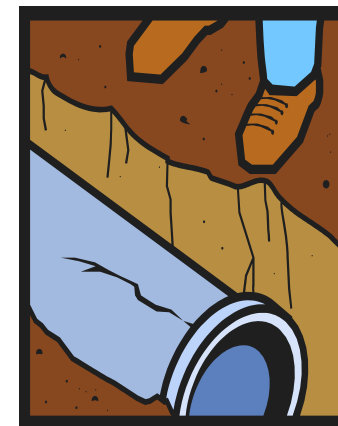
- Enfouissement,
- Circulation routière et engins
- Chimique
- Asphyxie
- Amiante
- Bruit
- Vibrations
- Intempéries
- Autres réseaux : gaz, électricité
- Machines
- Manutention, ...

**POUR VOUS CONSEILLER,
N'HESITEZ PAS à CONTACTER
VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL OU
LE SERVICE PREVENTION
DE LA CRAM**



Septembre 2006—Mise à jour Août 2008

RISQUES BIOLOGIQUES dans les travaux de RESEAUX d'ASSAINISSEMENT



Définition :

*C'est un risque d'infection
lié à l'exposition à des
germes, virus ou autres
agents biologiques*



34 Boulevard de la Victoire
49300 CHOLET
Tél. : 02.41.49.10.70.
Fax. : 02.41.49.10.73.
<http://smiec.sante-travail.net>

RISQUES



YEUX

Projections eaux usées,

- conjonctivites,
- leptospirose

NEZ, BOUCHE

Gouttelettes, aérosols
Mains souillées portées à la bouche

- Diarrhées persistantes, poliomyélite, hépatites, leptospirose



PEAU

Plaie et/ou contact avec la terre, les eaux usées

- panaris, tétanos
- poliomyélite, leptospirose



MALADIES

Diarrhées, tétanos, hépatites, typhoïde, poliomyélite, leptospirose

CERTAINES FORMES PEUVENT ETRE GRAVES OU MORTELLES

CERTAINES SONT CONTAGIEUSES POUR L'ENTOURAGE

CERTAINES PEUVENT ETRE RECONNUES EN MALADIE PROFESSIONNELLE

- Hépatite A : tableau n° 45
- Leptospirose : tableau n° 19
- Tétanos : tableau n° 7

PREVENTION

- Limiter le nombre de personnes exposées
- Informer les salariés des risques
- Former aux consignes d'hygiène : lavage des mains, douche, changement et nettoyage régulier de vêtements de travail
- Fournir et former au port des E.P.I.
- Fournir les équipements sanitaires sur le chantier : lavabo, douche, savon, 2 vestiaires séparés
- Ne pas boire, ne pas manger pendant le travail
- Respecter l'interdiction de fumer



VACCINATIONS

- Indispensables, tous les 10 ans : tétanos, polio
- Au cas par cas, après évaluation des risques : hépatite A, leptospirose, typhoïde